



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2008

Convocation du 29 mai 2008

Conseillers	
Élus :	11
En Exercice :	11
Présents :	11
Absent	

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents : Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,
M. Roland KUHN, Adjoint au Maire
Mmes Élisabeth GUENNEUGUES, Marcelle WENDLING,
MM. Sten GUILLAUME – Philippe SCHAHL - René SCHEER - Raymond SCHUHMACHER -
Rémy SEYFRITZ - Raymond ZERRINGER, Conseillers Municipaux

Membres absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Conseil Municipal du 3 avril 2008,
2. Vote des quatre taxes : rectificatif,
3. Acceptation de chèques,
4. Approbation de factures,
5. Décision modificative n°1,
6. Approbation de devis,
7. Subventions aux associations,
8. Subvention aux écoles,
9. Demande de location d'un local communal,
10. Lotissement du « Wehland » :
 - Acquisition de terrains
 - Transfert de propriété
 - Participation pour voirie et réseau
11. Modification PLU
12. Acquisition de terrains
13. Divers et informations

31/08. Approbation du Conseil municipal du 3 avril 2008 :

Le procès verbal de la séance du 3 avril 2008 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

32/08. Vote des quatre taxes : rectificatif :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°23/08 du 3 avril 2008 dans laquelle s'est glissée une erreur de frappe.

Le Conseil Municipal, constatant la bonne gestion financière de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

Décide, à l'unanimité,

- **Du maintien des taux des quatre taxes pour la onzième année consécutive.**

Pour mémoire :

Taxe d'habitation	8.30 %
Taxe foncière (bâti)	10.41%
Taxe foncière (non bâti)	34.17 %
Taxe professionnelle	7.56 %

33/08. Acceptation de chèque :

Vu le remboursement de l'assurance Groupama relatif aux sinistres survenus Rue des coquelicots et Rue principale sur des éléments de l'éclairage public (lampadaires),

Vu le remboursement de l'Assurance Groupama relatif à la garantie statutaire qui fait suite à l'arrêt de travail de Carine FUNFROCK

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte le chèque d'un montant de 614.27 euros,**
- **accepte le chèque d'un montant de 2 094.99 euros,**
- **accepte le chèque d'un montant de 869.51 euros.**
- **charge le maire d'établir les titres y correspondant.**

34/08. Approbation de factures :

Monsieur le Maire propose l'affectation de deux factures à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les factures suivantes :**
 - **INFO TP : intégration des données du Plan Local d'Urbanisme dans Géo Urba : pour un montant de 598.00 € à imputer au cpte 202 du Budget primitif 2008**
 - **KUHN EUROPE : achat d'un taille-haies : pour un montant de 463.28 € à imputer au cpte 2158 op.131 du BP 2008**

35/08. Décision modificative n°1 :

Monsieur le Maire explique que des gros travaux de réfection de voirie rurale ont été nécessaires, Vu la facture présentée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu :

- **Approuve la facture suivante et l'affecte à la section d'investissement :**
 - **Ets Charles DATT : Pour un montant de 3 283,00 €**
- **Modifie de Budget Primitif 2008 comme suit :**
 - **Compte 21751 : + 3 285, 00 €**
 - **Compte 21311 op 124 : - 3 285,00 €**
- **Impute la facture de DATT au compte 21751.**
- **Ces mouvements de crédit n'affectent en rien l'équilibre du budget de l'exercice 2008.**

36/08. Approbation de devis :

Vu les différents devis présentés pour la réalisation des rideaux au bâtiment de la mairie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Approuve le devis de l'entreprise BAUMGARTEN et Fils pour un montant de 7 106.45€,**

- Affecte le montant au compte 21311 op 130 du budget primitif 2008,
- Charge le Maire de passer commande des travaux.

37/08. Subventions aux associations :

Vu les crédits votés lors de l'élaboration du budget primitif 2008,

Vu les demandes établies par les différentes associations,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **donne son accord pour la répartition et l'affectation des montants suivants au compte 6574 du Budget Primitif 2008 :**

Organisme / Association	Montant
- Groupement des intellectuels aveugles et amblyopes 67	20,00 €
- LA LIGUE contre le Cancer	20,00 €
-Terre des hommes Alsace	20,00 €
- ARAHM Cat L'ESSOR	20,00 €
- AIDES 67	20,00 €
- Souvenir Français	20,00 €
- Prévention Routière 67	20,00 €
- FUTURA	45,00 €
- NAFSEP	20,00 €
- S.P.I.C.A.	185,00 €
- A.F.L.O.	185,00 €
- Chorale Sainte Cécile	185,00 €
- S.P.A.	76,23 €
- Batterie Fanfare	745,00 €
- A.S.C.L.	690,00 €
- A.G.E.S.S.C.O.	1 000,00 €
MONTANT TOTAL :	3 271,23€

- **charge le maire d'émettre les mandats correspondants.**

38/08. Subventions aux écoles :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Directrice de l'école intercommunale indiquant que certains enfants de la commune ont participé à des voyages de fin d'année.

Vu la demande de subvention émanant de l'école intercommunale et concernant les enfants de la commune,

Considérant que l'aide du Conseil Général dépend de la décision de la commune et n'est donc possible que si la commune participe également,

Vu le nombre d'enfants concernés de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **Décide d'octroyer une subvention de 2.50€ par enfant et par jour pour les voyages scolaires à Munich (10 élèves x 4 jours) et à Paris (12 élèves x 5 jours), soit 100.00 € pour la voyage de Munich et 150.00 € pour Paris, soit un montant total de 250,00.-€uros,**
- **Charge le maire de mandater la subvention sur le compte 6574 du Budget Primitif 2008.**

39/08. Demande de location d'un local communal :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur ABASSI-SITTIG qui souhaite louer un local communal en vue d'y proposer des formations informatiques à destination des « Seniors » ainsi que des associations. Il indique également qu'il s'est entretenu avec le demandeur qui lui a fait part de son intérêt pour une location dans le secteur.

Vu la demande écrite de Monsieur ABASSI-SITTIG en date du 8 mai 2008,

Vu l'utilisation du bâtiment par l'école et différentes associations pour des activités de loisirs,
Considérant que des règles plus drastiques sont nécessaires pour l'exercice de ce genre d'activités,

Considérant qu'une telle location génèrerait immanquablement des frais de mise aux normes,

Vu la non-conformité technique du bâtiment par rapport à cette utilisation,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu,

- **Décide de ne pas donner suite à la demande formulée par Monsieur ABASSI-SITTIG,**
- **Charge le maire d'en informer le demandeur**

40/08. Lotissement du « Wehland » :

a. Acquisitions de terrains

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la demande de Permis d'Aménager déposé en mairie 19 mars 2008, il convient d'engager certaines démarches de manière à compléter la demande.

Vu l'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé en date du 18 janvier 2007 et dans le but de satisfaire à l'exigence de la réalisation d'un bouclage de la voirie et du réseau d'eau potable,

Vu le terrain concerné d'une superficie de 2.54 ares, appartenant à Mesdames Simone FEND et Andrée GOETZ ,

Vu l'accord des personnes intéressées pour la cession du terrain,

Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **Fixe le prix d'acquisition de l'are à 2 500,00 € l'are T.T.C. pour ce terrain,**
- **Autorise le maire à accomplir toutes les démarches qui s'avèreront utiles pour l'acquisition de cette parcelle.**

b. Transfert de propriété

Dans la même démarche, le Maire explique que la nouvelle réglementation impose qu'il appartient à la commune de se prononcer sur le transfert de la voirie dans le domaine public dès la demande du permis d'aménager.

Ainsi, une fois les travaux de voirie et autres équipements achevés et réceptionnés par les concessionnaires ainsi que par la commune, la voirie sera intégrée dans le domaine public.

Vu la convention proposée par MAPS Sarl,

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **Autorise le maire à signer la dite convention**

c. Participation pour Voirie et Réseau

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Wehland », un certain nombre de travaux, sont à effectuer et peuvent être partagés entre le lotisseur et la commune dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseau (P.V.R.).

Vu la délibération n°48/07 du 10 juillet instituant le principe de la participation pour voirie et réseau sur l'ensemble du domaine communal,

Vu l'obligation pour la Commune de réaliser les réseaux eau et assainissement au droit du lotissement « Wehland »,

Vu le descriptif estimatif du coût des travaux qui se monte à 42 458, 00 €uros T.T.C.,

Vu l'assiette du foncier (122,20 ares) pouvant être répartie à hauteur de 57 % pour le lotisseur et à 43% pour la commune conformément au plan joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- Décide d'imputer les dépenses relatives à l'extension du réseau d'eau et d'assainissement dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseau selon les modalités suivantes :

Nature des travaux	Devis	Imputation P.V.R.
Extension du réseau d'eau potable	8 500,00 € H.T.	8 500,00 €
Extension du réseau d'assainissement	27 000,00 € H.T.	27 000,00 €
Total H.T.	35 500,00 € H.T.	35 500,00 €
T.V.A.		6 958,00 €
Total T.T.C.		42 458,00 €

- Dit que la participation de chacune des parties sera répartie au prorata de la superficie calculée dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseau selon les modalités suivantes :

Superficie totale	Répartition	Part de chacun T.T.C.
122,20 ares à répartir		
- Commune : 52.55 ares	43%	18 256.94 €
- S.A.R.L. M.A.P.S. : 69.65 ares	57%	24 201.06 €
Total T.T.C.		42 458,00 €

- Dit que s'agissant de montants estimatifs, ces derniers seront imputés selon le coût réel lors de la réalisation des travaux,
- Dit que la réalisation des travaux reste soumise à l'obtention du permis d'aménager,
- Autorise le maire à engager toutes les démarches et à signer tous documents concernant cette mise en œuvre.

41/08. Modification PLU :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commission Plan Local d'Urbanisme s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les différents points à modifier au document initial approuvé en date du 18 janvier 2007,

Vu la délibération du 3 avril 2008 décidant d'engager la modification du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- Approuve le projet de modification tel que proposé par le cabinet Prospectives Urbaines
- Charge le maire de faire les démarches nécessaires pour poursuivre la procédure de modification.

42/08. Acquisition de terrains :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'avancement de projet du lotissement « Hinter den Gaerten », le temps est venu de procéder aux acquisitions foncières.

Vu le projet de développement présenté par MAPS associé à un urbaniste,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à engager la procédure d'acquisition des parcelles concernées pour un montant de 3 500.- Euros l'are T.T.C.
- Autorise le Maire à engager une procédure de création d'une Association Foncière Urbaine ou Association Foncière Urbaine Autorisée avec les partenaires concernés pour la réalisation de ce lotissement,
- Autorise le Maire à accomplir l'ensemble des démarches pour permettre un aboutissement rapide du dossier.

43/08. Divers et informations :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas souhaité faire usage du droit de préemption dans le cadre de la vente des biens suivants :
 - Vente du terrain de M. AMANN Charles cadastré Section AE parcelle 110/25 (rue des pierres),
 - Vente du terrain de Mme et M. GUERY Emmanuel cadastré Section AB(a) parcelle 86,
- Monsieur le Maire présente un **projet d'aménagement de la Place Jeanne d'Arc** qu'il soumet aux commentaires de l'assemblée,
- Un **état des comptes** du budget de la commune est transmis à chaque membre du conseil municipal et commenté par le Maire,
- Le **secrétariat de la mairie sera fermé** du 11 juillet au 1^{er} août 2008 inclus pour cause de congés annuels,
- Le **prochain Conseil Municipal** est fixé au jeudi 3 juillet 2008 à 20 heures à la mairie.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.

Le Maire
François JEHL